

ACTION SOCIALE**Programme et tarifs 2011**

Séjours de vacances pour les personnes retraitées

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la politique locale en faveur des personnes retraitées, la municipalité propose d'organiser en 2011, comme l'année précédente, trois séjours dans le cadre du programme national « Seniors en Vacances » porté par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV).

Ce programme, soutenu par le Secrétariat d'Etat au Tourisme, sélectionne des centres de vacances accessibles et répondant à des critères d'accueil de qualité.

De plus, une aide financière est allouée d'un montant de 180 euros pour des séjours de 8 jours/7 nuits pour toutes personnes non imposables avant déduction fiscale.

Cette contribution financière de l'ANCV est versée directement au centre de vacances. Une convention, à ce titre, est établie entre la Ville et l'ANCV.

Les trois séjours proposés sont :

- ✓ 1 séjour à La Grande Motte (Camargue) pour 20 personnes du 18 au 25 juin 2011,
- ✓ 1 séjour à Vic sur Cère (Cantal) pour 20 personnes en septembre 2011,
- ✓ 1 séjour à Agon-Coutainville (Normandie) du 20 au 27 juin pour 10 personnes en perte d'autonomie pour 8 jours/7 nuits.

Ce séjour mobilise quatre agents communaux pour l'aide aux soins et l'accompagnement des personnes. Il est à noter que chaque aidant professionnel peut, lui aussi, bénéficier de la subvention pourvu qu'il accompagne une personne âgée éligible à l'aide.

De plus, en terme de transport, le car « accessibilité » de la Ville est utilisé pendant toute la durée du séjour.

Les crédits pour l'organisation de ces vacances en direction des retraités de la Ville ont été adoptées dans le cadre du vote du BP 2011, pour un montant total de 30 000 euros en dépenses et 20 000 euros en recettes.

Séjours	Coût de séjour/Personne imposable	Coût de séjour/Personne non imposable
La Grande Motte	500 €	320 €
Vic sur Cère	500 €	320 €
Agon-Coutainville	1000 €	820 €

Une tarification unique pour ces trois séjours incluant les frais de transport est retenue, soit 400 € pour les personnes imposables et 220 € pour les personnes non imposables.

La contribution de la Ville, au titre de l'aide facultative, s'établira en fonction de la nature du séjour. Ainsi, pour les séjours à La Grande Motte et Vic sur Cère, la participation de la Ville est évaluée à 100 € par personne et pour le séjour dédié aux personnes en perte d'autonomie à 600 € par personne.

Compte tenu de l'intérêt social de ces séjours et de l'offre diversifiée des destinations de voyages dans des résidences hôtels labellisées pour leurs qualités de confort et d'accessibilité, je vous demande :

- ✓ de décider, dans le cadre de l'action sociale facultative, de l'organisation des trois séjours pour l'année 2011,
- ✓ de fixer la participation de la Ville pour chacun d'entre eux,
- ✓ de fixer un droit d'inscription demandé à chaque participant à titre d'avance,
- ✓ d'approuver la convention relative au programme « Seniors en Vacances » avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention.

ACTION SOCIALE

Programme et tarifs 2011

Séjours de vacances pour les personnes retraitées

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la politique locale en faveur des personnes retraitées,

considérant que le programme national « Seniors en Vacances » porté par l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) sélectionne des centres de vacances accessibles et répondant à des critères d'accueil de qualité,

vu le calendrier et la destination des trois séjours proposés pour l'année 2011,

considérant que l'aide allouée d'un montant de 180 € versée directement par l'ANCV aux centres de vacances pour chaque retraité non imposable avant déduction fiscale, favorise le départ en vacances d'Ivryens ayant de faibles ressources,

considérant qu'il est nécessaire, pour l'obtention de ces aides de passer une convention avec l'ANCV,

vu la convention, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE, dans le cadre de l'action sociale facultative, l'organisation de trois séjours pour l'année 2011 :

- ✓ 1 séjour à La Grande Motte en juin 2011 pour 20 personnes retraitées,
- ✓ 1 séjour à Vic sur Cère en septembre 2011 pour 20 personnes retraitées,
- ✓ 1 séjour à Agon-Coutainville en juin 2011 pour 10 personnes en perte d'autonomie.

ARTICLE 2 : FIXE la participation de la Ville à 100 € par personne pour les séjours à La Grande Motte et Vic sur Cère et à 600 € pour le séjour à Agon-Coutainville et celle des retraités à 400 € pour les personnes imposables et à 220 € pour les personnes non imposables avant déduction fiscale.

ARTICLE 3 : FIXE un droit d'inscription de 150 € demandé à chaque participant à titre d'avance sur le montant de la participation financière, non remboursable en cas d'annulation sauf impérieuse nécessité et sur justificatif.

ARTICLE 4 : APPROUVE la convention relative au programme « Seniors en Vacances » avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances et AUTORISE le Maire à le signer, ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 5 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 5 AVRIL 2011

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 1^{ER} AVRIL 2011